

**Journée du vendredi 27 novembre 2009  
à l'Espace Philippe AUGUSTE à VERNON (27200 - Eure)**

**à l'occasion du 20ème anniversaire de la signature  
de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

**Avec portes ouvertes au CENTRE EDUCATIF de l'Association  
les Fontaines & ses services socioéducatifs**

**Allocution-Introduction par Madame Annie GORJU, Directrice de l'établissement**

Depuis les lois de décentralisation, le champ de la prévention et de la protection de l'enfance a été transféré aux Conseils Généraux.

L'évolution de ce secteur depuis les années 80 a traversé plusieurs mutations en écho aux transformations de la société française sur les plans économiques, culturels et aux évolutions relatives au droit des usagers et aux politiques sociales.

De nombreuses expériences interdisciplinaires, en France et en Europe, sont venues enrichir et bousculer les pratiques professionnelles et certaines approches conceptuelles pour ce qui concerne la famille, les maltraitances, la souffrance psychique, l'éducation.

La loi 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale est venu confirmer les orientations générales des pouvoirs publics depuis la structuration législative de ce secteur en 1975 à savoir la proximité - la permanence et la cohérence des réponses vis-à-vis des publics les plus fragilisés dans leur histoire de vie et la nécessaire coordination et évaluation des actions mises en places.

De nombreux rapports viennent régulièrement interroger les pratiques des services et établissements qu'ils soient publics ou privés, ainsi que les multiples dispositifs et réseaux qui continuent de se croiser, s'entrecroiser, s'empiler tel un mille feuille....

La continuité des suivis des personnes, la coordination et la cohérence des réponses restent d'actualité.

Les réalités économiques deviennent un enjeu majeur voire prioritaire pour les pouvoirs publics, en écho aux différentes périodes de crise économique qui se sont succédées.

L'actualité de l'action sociale s'inscrit à la croisée de plusieurs réformes en cours :

- la loi portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux Patients, à la santé aux territoires (HPST) et ses impacts sur le médico-social et social
- la Révision Générale des Politiques Publique (RGPP) qui concerne l'ensemble des ministères et des services déconcentrés
- et la réforme des collectivités territoriales dont les objectifs visés sont de simplifier l'organisation, clarifier les compétences et revoir les modes de financements

Siège social : 101 rue de bizy – VERNON  
Siège administratif : Centre polyvalent « les Blanchères » - 40 rue Louise Damasse – VERNON  
Tél. : 02 32 64 35 70 – Fax : 02 32 64 35 79 – Courriel : asso.lesfontaines@orange.fr  
Adresse postale : B.P. 128 - 27201 VERNON cedex Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr

Association Loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale  
Déclarée à la préfecture de l'Eure le 30.11.1955

Hormis les objectifs annoncés de faire 7 milliards d'économies et d'assurer un meilleur service au public, ces réformes questionnent à nouveau la place et le rôle de chacun et prévoient de nouveaux modes de régulation : Etat / département, pouvoirs publics et secteur associatif, territoires....

L'optimisation des moyens et la qualité du service rendu sont les maîtres mots dans le secteur de l'action sociale globale, aussi les responsables d'associations et d'établissements déploient leur énergie et compétences **pour allier dans une logique citoyenne et responsable ces deux objectifs.**

Créé en 1971, le Centre Educatif « les Fontaines » accueille depuis 2007, 67 adolescents et jeunes adultes relevant du champ de la protection de l'enfance, confiés par les autorités administratives (Service ASE) ou judiciaires (Tribunal pour enfant) dans le cadre d'une mesure de placement.

**Le centre éducatif, a pour mission la protection, l'éducation, l'intégration sociale et la régulation des liens et ressources intra familiales dans le respect des décisions judiciaires.**

Seul établissement sur le département habilité à recevoir un nombre si important d'adolescents en grande difficultés familiales, sociales, psychologiques et relationnelles,

le Centre Educatif a su **au fil de son expérience**

- **diversifier ses modes de prises en charge** (Internat traditionnel, placement familial, suivi éducatif sans hébergement, accompagnement social en studio individualisé, internat modulable)
- **et adapter son organisation interne** (en petites unités de vie socio éducative et autres prestations situés sur des sites géographiques déconcentrés)

Ce dispositif permet des conditions d'accueil de qualité et un parcours institutionnel pour les jeunes dans une continuité éducative et relationnelle.

Etablissement ouvert 365jours et 24H/24H, l'internat dit traditionnel reste la réponse adaptée pour un nombre de jeunes en situation de vacance ou de limitation de l'autorité parentale (pupilles de l'Etat, mineurs isolés, délégation d'autorité parentale exercée par les services du Conseil général, retrait des droits d'hébergement en famille sur décision judiciaire.... )

Cependant, les adolescents accueillis le sont de plus en plus dans des situations d'urgence ou d'accueil immédiat (c'est-à-dire dans le non respect de notre procédure d'admission qui représente un atout essentiel pour donner du sens à la mesure de placement, préparer avec les jeunes et leur famille l'entrée effective dans l'établissement, communiquer sur les difficultés rencontrées par les parents et le jeune, mettre en place un dialogue sur le projet individuel à élaborer ensemble.

Pour les autres adolescents, repérés comme étant en danger pour eux-mêmes ou victimes de leur environnement quotidien, ils bénéficient de retours en famille plus ou moins réguliers et longs, et l'internat modulable représentent un lieu à distance de ce qui dans leur quotidien les a conduit à cette situation de placement.

L'ensemble de ces jeunes présentent un état d'anxiété qui paralyse leur capacité à penser et les conduisent parfois vers des troubles du comportement ou des difficultés relationnelles avec autrui : il s'agit donc pour les professionnels de créer les conditions d'une dynamique de groupe basée sur le respect, le dialogue et d'articuler l'individualisation de la prise en charge et l'apprentissage du « vivre ensemble ».

**Le défi à relever pour le Centre Educatif qui n'accueille que des adolescents, reste des plus complexes au regard de la stigmatisation, marchandisation ou médiatisation, instrumentalisation dont est l'objet la jeunesse et de la vulnérabilité des familles / adultes / professionnels déstabilisés par la souffrance, les conduites à risques, les signes cliniques et les nouveaux modes de relations que présentent ou mettent en actes les adolescents.**

L'accompagnement et l'éducation de ces adolescents posent problème aux professionnels tout secteur confondu.....

La jeunesse est à la croisée de plusieurs politiques publiques, éducation, protection de l'enfance, santé, insertion sociale et professionnelle.

**Les multiples enquêtes réalisées dans début des années 2000, soulignent que la situation de la jeunesse se dégrade depuis une vingtaine d'années dans notre pays.**

Quelques constats :

- en 2000, le rapport du Haut Comité Santé Publique aborde pour la première fois le concept de souffrance psychique, et joue ainsi un rôle de révélateur et de prise de conscience en France de la réalité des difficultés croissantes d'une partie de la jeunesse.

- depuis 2004 (deuxième acte de la décentralisation) l'état transfère de nouvelles compétences et charges financières aux départements, et notamment se désengage sur des dossiers relatifs à la jeunesse : le suivi des jeunes majeurs (18/21 ans) les mineurs isolés etc...

- en 2007, les réformes relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance aboutissent.

- fin 2009, un constat général montre qu'une priorité est mise sur l'avant projet relatif au code de la justice pénale des mineurs et que la mise en place de la réforme de la protection de l'enfance piétine....

Ce pré projet de loi relatif à la délinquance des mineurs interroge nombre de professionnels au moins sur deux points :

- la suppression de la fonction et du statut des juges pour enfant qui sont amenés à disparaître
- la remise en cause du volet prioritaire d'assistance éducative pour la justice des mineurs

- la crise économique de 2008 a fait émerger « l'urgence politique » à donner leur chance aux jeunes adultes frappés de plein fouet par la précarité (1/5<sup>e</sup> des jeunes vit en dessous du seuil de pauvreté et le taux de chômage des jeunes atteint 19,7 % en France)

- **enfin que dire de la suppression du statut de défenseur du droit des enfants** et donc de cette institution indépendante, qui regroupe un certain nombre de correspondants territoriaux, dont le nombre d'actions citoyennes en faveur et avec la jeunesse sont une expression positive de la capacité des jeunes à se mobiliser, se confronter aux problèmes de leur pairs et s'expérimenter aux débats et dialogue constructifs avec les adultes.

**Arrêtons-nous également sur les constats formulés par les équipes pluridisciplinaires qui contribuent quotidiennement à l'accompagnement de cette jeunesse :**

**- A partir des années collèges, certains indicateurs permettent de repérer la détresse, la souffrance psychique d'un nombre croissant d'adolescents qui jusqu'alors dans leur trajectoires de vie n'attiraient pas l'attention des adultes/ parents/ professionnels**

Le défenseur des enfants, Mme VERSINI, dans son rapport de 2007 « plaider pour une véritable prise en charge de ces adolescents en souffrance psychique » démontre l'urgence dans notre pays à prendre en compte ces nombreuses situations familiales, individuelles et précise qu'un nombre important de signalements reçus par les délégués territoriaux décrivent des situations portant atteintes aux droits de l'enfant.

**La réforme de la protection de l'enfance réaffirme la nécessité de développer sur les territoires des actions de prévention en faveur des adolescents et pas uniquement vers les enfants.**

Mme Marie CHOQUET, épidémiologiste rend compte en **2004 dans une étude sur la santé des jeunes**, d'une montée croissante de la dépressivité chez les jeunes et notamment chez les jeunes filles.

En ce sens, ces travaux confirment le rapport de Mr Xavier POMMERAU, pédopsychiatre sur la santé des jeunes en 2002.

**Des approches sociologiques** complètent ces analyses et nous démontrent que les jeunes adolescents sont mis à mal dans une société « du vide » par des adultes eux-mêmes précarisés dans leur vie sociale (logement, emploi, santé) et vulnérables sur le plan psychologique.

Il est démontré également, qu'à force de voir dans l'adolescence un âge à problèmes on peut fort bien induire chez les jeunes une attitude qui vienne conforter l'image qu'on leur envoie, notamment par nos angoisses d'adultes projetées sur cette jeunesse pas encore entrée dans la maturité, en quête de repères et d'identité.

Même si les rites de passages des sociétés traditionnelles disparaissent progressivement, n'est il pas de la responsabilité des sociétés post modernes, des institutions et des professionnels adultes de proposer à cette jeunesse fragilisée des réponses, des attitudes et des discours éducatifs porteur de réassurance, de contenance, de fermeté mais surtout de cohérence et d'espérance pour l'avenir.

Ni enfant, ni adulte, ils doivent pouvoir trouver des adultes/ professionnels suffisamment contenant, structurants, en capacité de les accompagner vers le passage de la responsabilité et de la citoyenneté durable : **l'éducation est la seule voie possible pour faire émerger le potentiel et la créativité des adolescents.**

Ces constats interrogent les politiques publiques et les multiples dispositifs mis en place souvent de manière réactive à des problèmes ponctuels et collectifs soulevés par les jeunes adolescents.

Le morcellement des actions en faveur des jeunes, le déficit de pilotage, de coordination et de cohérence sont autant de constats faits et subis par les acteurs de terrain et les services de proximité.

Le véritable enjeu pour l'avenir, est celui du maintien de la cohésion sociale à partir d'un nouveau contrat social entre les individus, les générations et les multiples groupes d'appartenance à partir desquels tout individu construit son identité et contribue « au vivre ensemble »

**Le département de l'Eure** est constitué d'un pourcentage de jeunes au dessus de la moyenne nationale. La spécificité et la diversité de chaque territoire représente une richesse départementale ; mais également, une source d'inégalités importantes.

**Les premiers droits de cette tranche d'âge sont d'avoir accès aux soins et à une éducation citoyenne,** préalable nécessaire à la rénovation du lien social entre générations et à la préservation d'un climat social satisfaisant.

**Le secteur de la pédo-psychiatrie** est un exemple significatif sur ce département et ce depuis plusieurs années :

- les délais d'attente pour l'accès aux rendez-vous atteignent parfois six mois, les horaires de fonctionnement ne correspondent pas aux modes de vie des adolescents, le département est dépourvu de lits d'hospitalisation, d'appartement thérapeutiques, d'équipes mobiles d'intervention d'urgence....
- le secteur de Vernon n'est plus rattaché au Centre Hospitalier Spécialisé d'Evreux.

D'importants moyens financiers ont été apportés sur ce département en 2005, nous devrions voir aboutir des projets concrets notamment l'ouverture d'une Maison de l'Adolescent sur Evreux.

**Ce projet devrait apporter une plus value aux familles, aux institutions qui parfois s'épuisent et sont impuissants dans leur tentative de stabilisation de jeunes qui relèvent prioritairement de soins, en complément des accompagnements socio éducatifs.**

Pour ce qui concerne la question d'une éducation citoyenne, il est impératif que les institutions / parents/ professionnels/ politiques que nous sommes relèvent ce défi afin d'amener ces jeunes à une réelle autonomie sociale progressive et durable.

Et ce malgré les aléas de nos sociétés post modernes, les nouveaux modes de régulations à venir sur les plans politiques, institutionnels et territoriales.

Ces jeunes sont l'avenir du département, de la société.....

Dans cette période de crise économique mais surtout culturelle pour l'action sociale d'où surgissent des tensions inévitables, nous avons le devoir collectivement :

- de montrer aux générations futures nos capacités à préserver un débat constructif et un dialogue basé sur la confiance avec nos autorités publiques et nos partenaires.
- De prendre les décisions qui s'imposent, chacun dans son périmètre d'intervention et de responsabilités, dans le respect des règles digne d'un Etat de droit
- De sortir des « bonnes intentions » dans lesquels une société de progrès peut se laisser aller. Pour cela il sera nécessaire de sortir d'un partenariat de proximité pour s'engager dans une réelle dynamique de coopération et de co responsabilité avec obligation de moyens pour tous. La question d'un diagnostic partagé semble le préalable pour élaborer à plusieurs des actions concertées et complémentaires en direction des plus fragilisés.
- De réinventer le concept de SOLIDARITE pour l'adapter à l'évolution de la société d'aujourd'hui et le mettre en actes concrets tant que les situations n'apparaissent pas stabilisées.
- **De sortir des logiques uniquement gestionnaires et concurrentielles afin de préserver le SENS des finalités de l'action sociale, de l'éducation et de l'intérêt général :** l'enjeu est notre capacité à articuler dans une approche globale nos compétences spécifiques et nos complémentarités afin de se centrer sur les plus vulnérables.
- De rendre lisible nos actions, mais aussi nos limites, afin de co construire des passerelles avec des partenaires dont les compétences peuvent répondre aux problématiques nouvelles.

Pour conclure, ces questions relative à la jeunesse ne sont pas nouvelles, ce qui est nouveau c'est le contexte dans lesquelles elles sont réinterrogées et réactivées. Les professionnels qui contribuent à l'accompagnement éducatif et social de cette jeunesse sauront « passer » le cap de cette période de mutation, comme les générations précédentes l'ont fait.

Le Centre Educatif, s'est donné deux années (2007/2009) pour réinterroger son projet d'intervention sociale dans le respect de sa mission de protection de l'enfance et de sa spécificité d'accompagnement éducatif et social d'adolescents et jeunes majeurs, basé sur trente ans d'expérience.

Ce « projet d'établissement » rénové et validé en Octobre dernier par les membres du Conseil d'administration de l'Association les Fontaines s'inscrit dans les changements culturels, organisationnels et économiques en cours dans l'action sociale.

Ce projet est l'aboutissement d'une démarche de diagnostic interne / externe, d'analyses et de réflexions pluri et interdisciplinaires avec les professionnels de l'établissement.

Ce référentiel est le nouveau socle de travail pour l'ensemble des acteurs de l'établissement, il a également pour vocation à être transmis à nos partenaires afin d'affiner ou adapter les représentations parfois encore stigmatisantes de la notion de placement, de la vie quotidienne des MECS et du public accueilli.

Son volet prospectif démontre que l'innovation est possible et que des projets sont en voie d'élaboration afin d'entrer davantage dans une dynamique de développement social au niveau des territoires (Louviers / Val de Reuil et Vernon) et de poursuivre une logique de solidarité au niveau départemental.

Cette journée de réflexions et d'échanges se situe à la croisée de trois opportunités en terme d'orientations et de décisions politiques ainsi que de programmation départementale et régionale en matière de politique sociales publiques : en effet s'ouvre dans une même temporalité le schéma départemental Enfance Famille conjoint Département / Etat de seconde génération, le schéma départemental du handicap et la programmation du PRIAC.

*(PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie – loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés)*

Souhaitons que les débats de cette journée contribuent avec les autres initiatives départementales, régionales et nationales à ce que l'Etat retrouve son rôle de GARANT de l'équité et de l'état de droit notamment pour les publics les plus fragilisés et **qu'il pourra dans ses choix d'avenir se situer en INVESTISSEUR par rapport à la jeunesse**

**Souhaitons également que les Départements sauront se situer comme MOBILISATEUR SOCIAL afin de co construire avec le secteur associatif** à but non lucratif, à but solidaire et tous les acteurs locaux, une dynamique d'action sociale globale basée sur la confiance et dans l'intérêt des personnes qui éprouvent des difficultés majeures dans leur vie quotidienne.

L'heure n'est plus aux replis identitaires mais à la coopération....

Bonne journée à tous et merci encore de votre participation à cette journée organisée par le Pôle *Protection de l'enfance* de l'Association les Fontaines – *Abbé Pierre Marlé*, et en particulier l'équipe, les professionnels et les jeunes du Centre Educatif « les Fontaines » que je remercie vivement. Merci aussi à nos partenaires et contributeurs de cette matinée d'exposés et de débats.

A Vernon, le 27 novembre 2009

*Mme GORJU Annie*  
*Directrice du CENTRE EDUCATIF « les FONTAINES »*



## **Pôle *Protection de l'enfance***

### **Centre éducatif « Les Fontaines »**

Etablissement social & ensemble éducatif diversifié  
pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s  
Capacité d'accueil 2007 : 67 places  
Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

### **Direction et service administratif**

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex  
Tél 02 32 71 02 03 – Fax 02 32 21 58 43

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap  
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques  
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*